

Construction de deux maisons d'habitations

RENDEURS : Grandjean s.a. Rue de la fagne d'HI 1 B-6600 Bastogne

ECO-SITE

Architectes

Architectes P. Vandenbrouck F. Lapeere S. Lohrer

Architecte : J. Vandenbrouck

SPRL ECO-SITE

07 DEC 2021

Indice	01	18.10.2021	Avant-projet sommaire	Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022
Responsable PEB :	02	02.11.2021	Avant-projet modifié	Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022
Responsable PEB :	03	03.11.2021	Avant-projet définitif	Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022
Responsable PEB :	04	17.11.2021	Plan pré-implantation et cadastre	Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022
Responsable PEB :	05	23.11.2021	Demande de permis de construire	Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022
Responsable PEB :	06			Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022
Responsable PEB :	07			Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022
Responsable PEB :	08			Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022
Responsable PEB :	09			Titulaire des droits de bâtir	02 JAN 2022

Designé par : Anthony Mathieu

Feuille 1/1

Plans, Coupes, Façades, Pour dimensionnement, Contenu urbanisme & paysager, Situation

Echelles: 1/100, 1/200, 1/500, 1/2500

Date: 02 JAN 2022

RAPPEL DE CONVENTION

1) Soit l'indication contraire ou celui relatif des chapitres, la mission de l'architecte ne comprend pas, relative technique de la structure. L'entrepreneur constructeur ou technicien spécialiste (sondage, essais de sol, calculs de fondations, murets, murettes, bétons armés ou non, charpente, cloisons, soubassements, etc...)

2) Si le maître d'ouvrage ou l'entrepreneur constructeur décide de commander les études de structure, l'architecte ne sera pas responsable de la conception de la structure. Ce dernier pourra être recommandé ou moins huit jours avant d'entamer les travaux.

3) Avant les travaux, l'architecte ou l'assistant doit :

- vérifier la conformité de la structure avec les plans et les spécifications ;
- avant de procéder à la réalisation de la structure, vérifier la conformité de la structure avec les plans et les spécifications ;
- avant de procéder à la réalisation de la structure, vérifier la conformité de la structure avec les plans et les spécifications ;

4) Pour les travaux, le maître d'ouvrage, l'entrepreneur, sur ordre de son responsable, doit fournir à l'architecte, l'emplacement exact du terrain. Si les limites ne sont pas parfaitement définies, le maître d'ouvrage aura recours à un géomètre agréé.

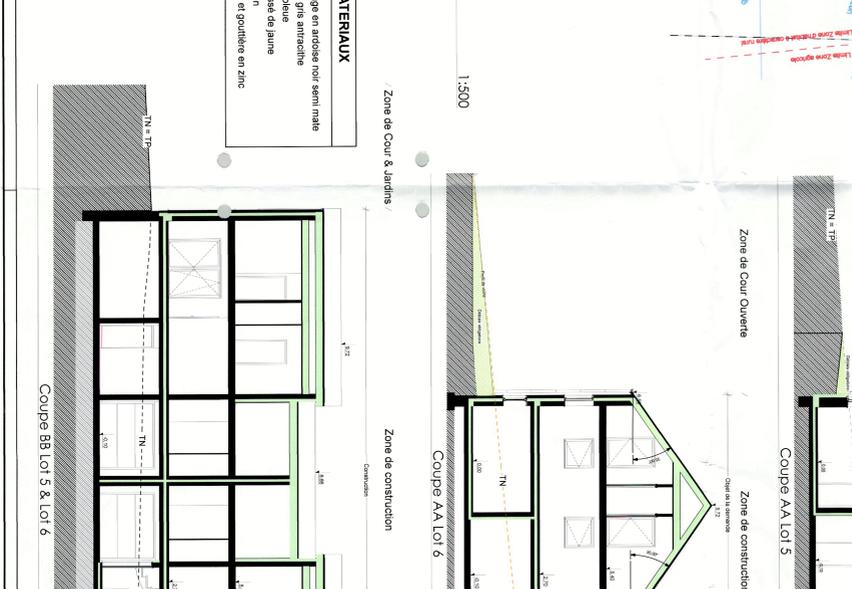
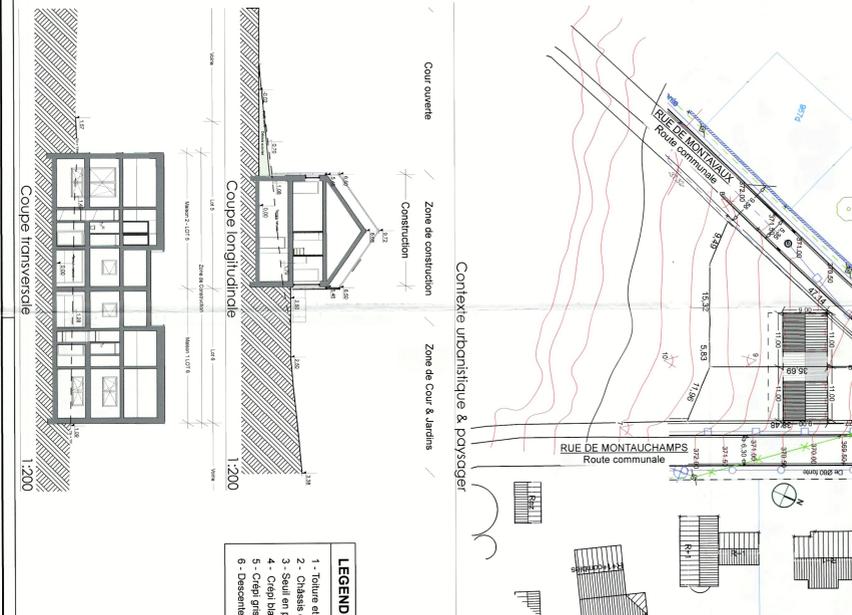
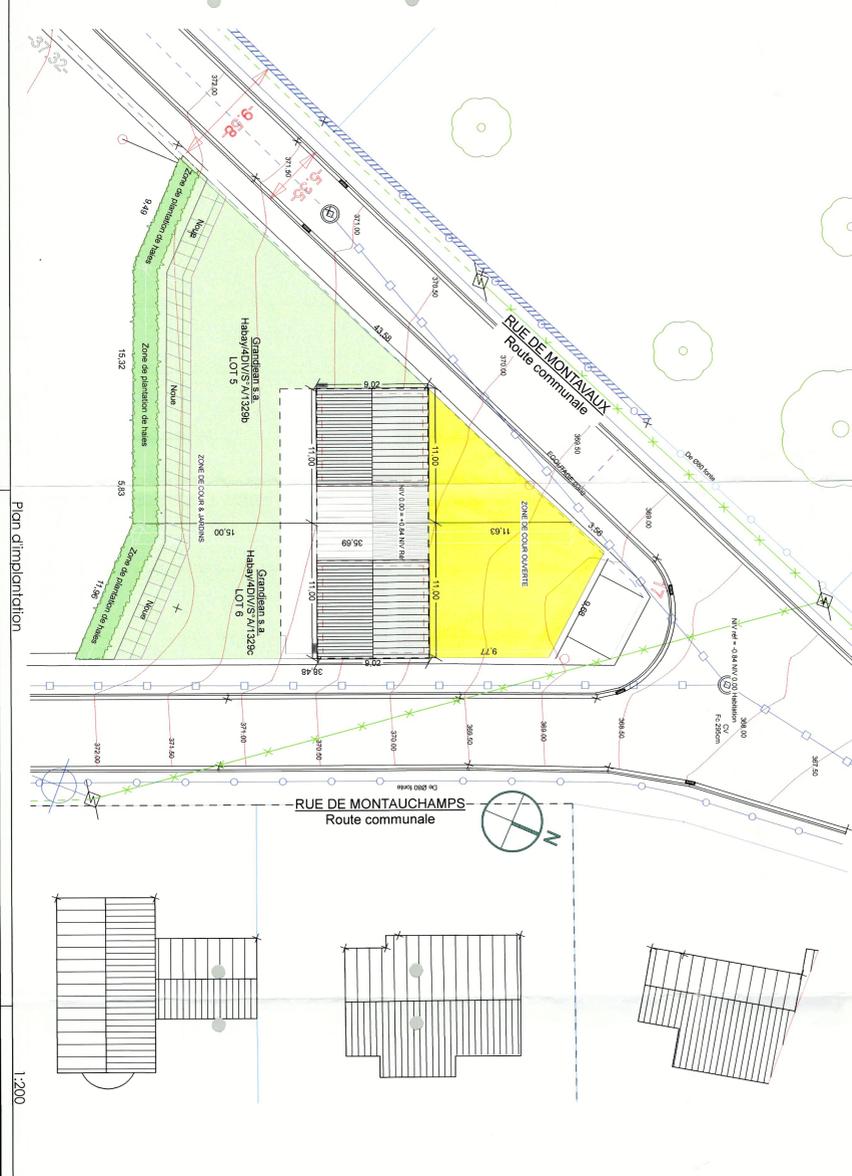
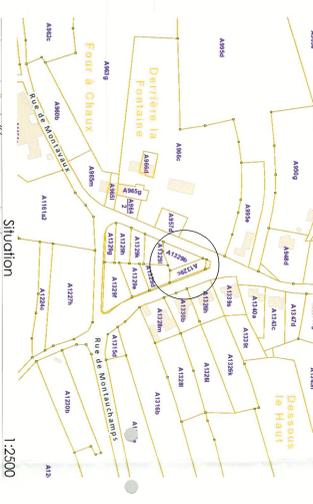
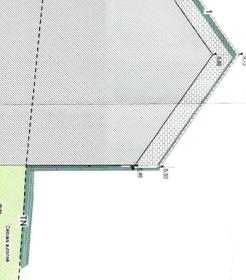
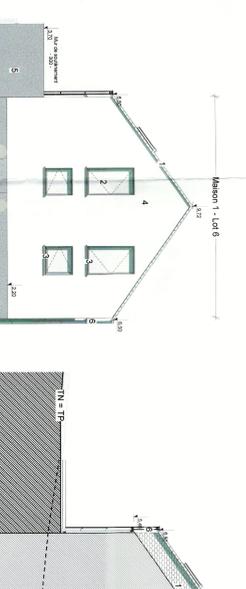
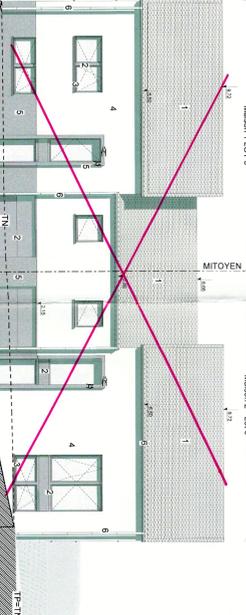
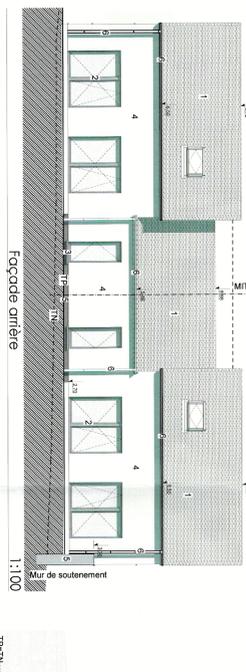
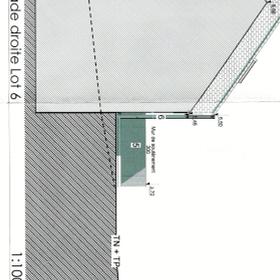
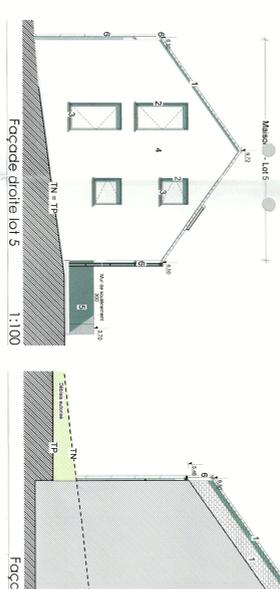
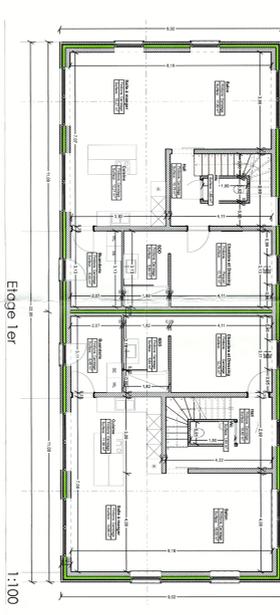
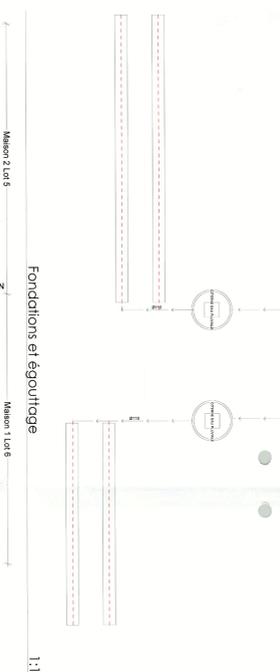
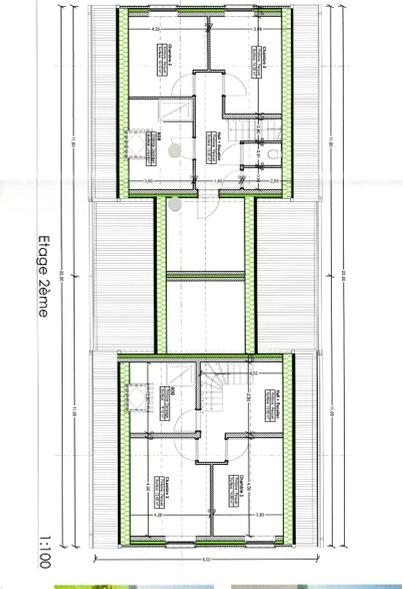
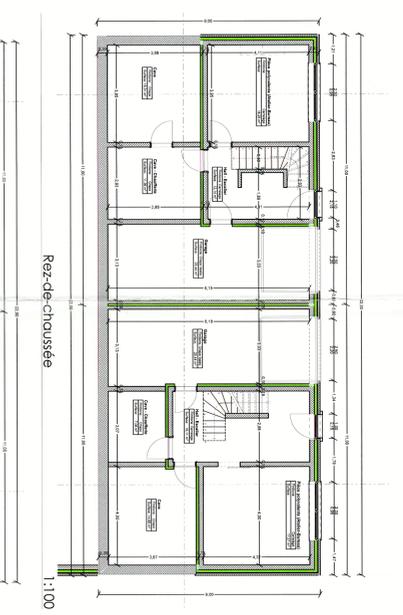
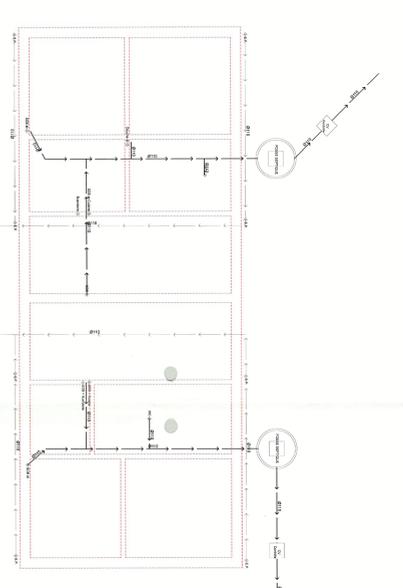
5) Les documents établis par l'architecte ont toujours force de cour de l'entrepreneur. Si le maître d'ouvrage ou l'entrepreneur décide de commander les études de structure, l'architecte ne sera pas responsable de la conception de la structure. Ce dernier pourra être recommandé ou moins huit jours avant d'entamer les travaux.

6) Il est de bonne règle, que toute modification de quelque nature que soit ne peut être faite qu'après l'accord écrit de l'architecte. Toute modification faite sans l'accord écrit de l'architecte sera à la charge de l'entrepreneur. L'architecte ne sera pas responsable de la conception de la structure. Ce dernier pourra être recommandé ou moins huit jours avant d'entamer les travaux.

7) Le maître d'ouvrage s'engage à assurer la construction de la structure des travaux, (incendie, tempête, dégâts des eaux, ...)

8) La responsabilité de l'architecte n'est pas engagée pour les travaux exécutés en dehors des jours ouvrables de construction. La responsabilité de l'architecte n'est pas engagée pour les travaux exécutés en dehors des jours ouvrables de construction. La responsabilité de l'architecte n'est pas engagée pour les travaux exécutés en dehors des jours ouvrables de construction.

9) L'entrepreneur, titulaire ou non, du permis de construire, est responsable de la conception de la structure. L'architecte ne sera pas responsable de la conception de la structure. Ce dernier pourra être recommandé ou moins huit jours avant d'entamer les travaux.



- LEGENDE MATERIAUX**
- Tekure et Bandage en ardoise noir semi mate
 - Châssis de bon grès attraché
 - Saill en pierre bleue
 - Crén blanc cassé de jaune
 - Crén gris moyen
 - Descente d'eau et gouttière en zinc